Département de la Seine-Maritime
Direction Générale Adjointe Attractivité et Développement
Direction des Collèges et de l'Education

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations de commissaires de justice non réglementées par décret sur le territoire de la Seine-Maritime.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202609071622
Date limite de remise des plis	28 / 12 / 2026 à 16 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de la Seine-Maritime
Direction Générale Adjointe Attractivité et Développement - Direction des Collèges et de l'Éducation
Représentant : Le président du Département de la Seine-Maritime
Adresse : Hôtel du Département
CS 56101
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX
SIRET : 22760540900019
Site internet : https://www.seinemaritime.fr/
Adresse du profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations de commissaires de justice non réglementées par décret sur le territoire de la Seine-Maritime.**

Le présent accord-cadre est réservé aux opérateurs économiques légalement habilités à exercer la profession de commissaire de justice.

Code Nomenclature	Libellé
75.02	Service d'établissements d'actes authentiques

Code CPV	Libellé CPV
75242110-8	Services d'huissier de justice

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Prestations de commissaires de justice non réglementées par décret sur le territoire de la Seine-Maritime.
Acheteur	Département de la Seine-Maritime
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum multi-attributaires de services
Structure	3 lots
Lieu d'exécution	Département de la Seine-Maritime
Durée	2 ans renouvelable 1 fois 2 ans, soit une durée maximale de 4 ans
Développement durable	Clause et critère environnementaux – Plan de Progrès Social
Variation des prix	Révision
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet et forme
Consultation	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum : 53 500 € HT pour les deux premières années et 107 000 € HT sur quatre ans, tous lots confondus.
Lot	Lot n°1 – sans minimum ; maximum 23 000 € HT pour la période initiale de deux ans et 46 000 € HT pour la durée totale de quatre ans (reconduction comprise).

Lot	Lot n°2 – sans minimum ; maximum 17 000 € HT pour la période initiale de deux ans et 34 000 € HT pour la durée totale de quatre ans (reconduction comprise).
Lot	Lot n°3 – sans minimum ; maximum 13 500 € HT pour la période initiale de deux ans et 27 000 € HT pour la durée totale de quatre ans (reconduction comprise).

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Bordereau de prix unitaire
- Cahier des Clauses Particulières (techniques et administratives)
- DQE
- Acte d'engagement
- Règlement de la consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.mpe76.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie ou équivalent). Ces documents sont disponibles sur l'adresse internet suivante https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie ou équivalent). Ces documents sont disponibles sur l'adresse internet suivante https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Capacité technique et professionnelle	
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation). Le candidat justifie de son habilitation à exercer la profession de commissaire de justice conformément à l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut de commissaire de justice, dans sa version en vigueur.
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement par lot candidaté	Acte d'engagement dûment complété
Bordereau de prix unitaire	Bordereau de prix unitaire dûment complété pour le(s) lot(s) concerné(s)

DQE	Détail quantitatif estimatif dûment complété pour le(s) lot(s) concerné(s)
Mémoire développement durable	Mémoire développement durable. Les engagements décrits concernent les moyens et l'organisation affectés à l'exécution du présent marché
Mémoire technique	Le mémoire technique et organisationnel utilisé pour l'appréciation du critère de la valeur technique.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département de la Seine-Maritime
Direction juridique et des marchés
Service des achats
Quai Jean Moulin
Cs 56101
76101 Rouen cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union

européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques
3. Pièces exigées au stade candidature	Pièces exigées au stade candidature

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60)	Montant TTC du DQE
2. Valeur technique (30)	Appréciée au regard de l'analyse du mémoire technique et de la pertinence de l'offre en vue de réaliser les prestations
3. Développement durable (10)	Appréciée au regard des mesures proposées pour l'exécution du marché, selon les sous-critères détaillés ci-dessous.

Critère Prix

Le prix sera évalué selon le montant total du TTC du devis quantitatif estimatif. Le prix le moins élevé obtiendra la meilleure note soit 60/60 et les écarts de note seront proportionnels aux écarts de prix (la note attribuée est obtenue en divisant le prix le moins élevé par celui proposé puis multiplié par 60).

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications figurant dans le bordereau de prix unitaires prévaudront sur toutes indications de l'offre et le montant du devis quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le devis quantitatif estimatif seront rectifiées par l'acheteur et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Critère Valeur technique

- A.1 -**Description générale des méthodes de travail** proposées par le candidat pour répondre spécifiquement au besoin (organisation en interne, modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, …).
Le soumissionnaire est ici invité à préciser également les temps passés, les modalités de gestion des urgences, les méthodes adoptées pour pallier à une éventuelle défaillance ainsi que les méthodes de traçabilité des actions (méthodes de compte-rendu…).
- A.2 -A ce titre le.s Titulaire.s doit renseigner une **note explicative** et descriptive sur l'organisation interne qui sera mise en place pour répondre aux sollicitations du Département de Seine-Maritime lors de 2 situations :
1 -Dans les jours et heures ouvrables
2- En dehors des jours ouvrables et des heures d'ouverture de l'accueil :
Pour ces deux situations, sera précisée la pertinence de l'organisation proposée pour l'Acheteur public en terme de :
-rapidité pour la prise de contact
-garantie de bonne réception de la demande
- et garantie d'une traçabilité de la demande et du livrable
Cette note sera synthétique & pourra être illustrée de schéma et photo.

- B-**Moyens humains** (description des effectifs consacrés à la mission, huissier et secrétariat – le cas échéant-, l'encadrement, qualification du personnel, politique de recrutement, CV avec expérience).

- C-**Moyens matériels** qui seront utilisés pour répondre aux demandes du pouvoir adjudicateur (Courriels, lignes téléphoniques, salle de réunion, moyens informatiques et logiciels employés, etc.).

Critère Développement Durable

Ce critère est apprécié au regard du mémoire environnemental du candidat, selon les sous-critères suivants :

1. Réduction de l'impact des déplacements — 5 points
– Moyens de transport affectés aux prestations et caractéristiques permettant de limiter leurs émissions : 2,5 points.
– Organisation proposée pour optimiser les déplacements et regrouper les interventions, dans le respect des dates de constat, des délais contractuels et des urgences : 2,5 points.

2. Sobriété numérique et limitation des impressions — 5 points
– Mesures de limitation du volume des fichiers échangés et des copies stockées, de gestion des fichiers temporaires et de préservation des originaux nécessaires : 2,5 points.
– Organisation de la transmission dématérialisée et mesures de réduction des impressions et de l'impact des supports papier utilisés : 2,5 points.

L'appréciation porte sur la pertinence, le caractère concret et la faisabilité des mesures proposées pour les prestations du marché.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Multi-attribution :**

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables, chacun des trois lots sera attribué à deux opérateurs économiques au maximum, classés en première et deuxième position. Les commandes sont **réparties en cascade conformément au CCP, dans la limite de 65 % du maximum du lot pour le premier titulaire et de 35 % pour le second, par période. Si un lot ne comporte qu'un titulaire, le maximum du lot lui est applicable**.

- Lot n°1 : deux attributaires au maximum.
- Lot n°2 : deux attributaires au maximum.
- Lot n°3 : deux attributaires au maximum.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations pourront être engagées avec les 3 candidats les mieux classés par lot, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables. Les candidats concernés en seront avisés par écrit. Les négociations pourront comporter deux tours ; l'acheteur se réserve la possibilité d'un troisième tour si nécessaire. Une offre finale sera demandée à l'issue des échanges.

Les négociations seront conduites dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de la confidentialité des offres, par voie électronique sur le profil d'acheteur. Les échanges seront formalisés par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel, visio). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11, L.2341-1 et L.2341-5 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (attestation présente dans le DC1).
Numéro unique d'identification	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
RIB	Relevé d'identité bancaire
Travailleur étranger/Travailleur détaché	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.mpe76.fr**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rouen
53, avenue Gustave Flaubert

CS 50 500
76000 ROUEN
Téléphone : 02.35.58.35.00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Télécopie : 02.35.58.35.03
Site internet : http://rouen.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@seinemaritime.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021